

## CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mars 2023

Le Conseil municipal, convoqué le 24 février 2023 avec l'ordre du jour suivant :

1. Vote du taux des taxes 2023
2. Vote des Comptes Administratifs 2022 M 49 et M 57
3. Vote des Comptes de Gestion 2022 M 49 et M 57
4. Vote des Subventions aux Associations
5. Vote du prix de l'eau
6. Affectation des Résultats 2022 M 49 et M57
7. Vote des Budgets Primitifs 2023 M 49 et M 57
8. Questions diverses

s'est réuni le vendredi 3 mars 2023 à 20 h 30 à la Mairie.

**PRESENTS** : Pierre BOUTARIN, Christian CAILLET, Marie-Thérèse OLLIVIER, Séverine VENOUIL, Christelle DUPLAN, Claude BEAL, Brigitte WILLEM, Leïla ESTEVE, Colette NARDIN

**ABSENTES EXCUSEES** : Yves DUROUX pour voir à Claude BEAL, Jean-Charles JOUVE

Compte-rendu de la séance du 2 décembre 2022 approuvé.

Christian CAILLET est choisi comme secrétaire de séance.

### **Objet : M57 – M49 Approbation des comptes de gestion 2022 N°2023-001**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les comptes administratifs M57 – M49 de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion M57 – M49 2022 dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif et l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs M57 – M49 de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que la gestion est régulière,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2022 des comptabilités M57 – M49.

**Vote du compte administratif M 57 2022**  
**N°2023-002**

Sous la présidence de Monsieur Christian CAILLET, le Conseil Municipal examine le compte administratif M 57 2022 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses :	120 911,61 €
Recettes :	150 763,96 €
<b>Excédent de clôture :</b>	<b>29 852,35 €</b>

Investissement :

Dépenses :	49 481,90 €
Recettes :	84 402,18 €
Reste à Réaliser Dépenses :	15 300,00 €
Reste à Réaliser Recettes :	7 500,00 €

Besoin de financement :

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2022.

**Vote du compte administratif M 49 2022**  
**N°2023-003**

Sous la présidence de Monsieur Christian CAILLET, 1<sup>er</sup> Adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif M 49 2022 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses :	39 421,17 €
Recettes :	39 762,89 €
Excédent de clôture :	341,72 €

Investissement :

Dépenses :	33 610,98 €
Recettes :	54 771,33 €

Reste à Réaliser Dépenses :

Reste à Réaliser Recettes :

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal M 49 2022.

**Objet : Taux d'imposition des taxes directes locales 2023**  
**N° 2023-004**

Le Maire propose au conseil municipal d'augmenter de la façon suivante les taux des taxes directes locales 2023 :

Taxe Foncière bâti	28,00 %
Taxe Foncière non bâti	39,00 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte cette proposition.

**Objet : Vote des subventions aux associations**  
**N°2023-005**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions aux associations de la manière suivantes :

Comité des Fêtes :	200,00 €
ADMR :	350,00 €
Centre Léon Bérard :	200,00 €
Les Resto du Cœur :	200,00 €
Coopérative scolaire :	500,00 €
Comité de Roche Colombe :	50,00 €
Solidarité Paysan :	100,00 €
Divers :	75,00 €
Soit un total de 1675 €.	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition de Monsieur le Maire

**Objet : Tarif eau potable 2023**  
**N° 2023-006**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal, la délibération de 2022 concernant le prix de l'eau.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de fixer les tarifs de l'eau en 2023 de la manière suivante :

a) une part fixe (abonnement) : 75 € /an/abonnement

b) une part variable en fonction de la consommation d'eau :

- de 0 à 150 m <sup>3</sup> :	1,05 € /m <sup>3</sup>
- de 150 m <sup>3</sup> à 400 m <sup>3</sup> :	1,25 € / m <sup>3</sup>
- au-delà de 400 m <sup>3</sup> :	1,40 € /m <sup>3</sup>

• Taxes Agence de l'eau :

Pollution de l'eau :	0,28 € du m <sup>3</sup>
Prélèvement sur la ressource en eau :	0,04660 du m <sup>3</sup>

**APPROUVE** les tarifs d'interventions :

c) Création du branchement d'eau potable à la demande de l'abonnée : 900 €

**DIT** qu'ils entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2023

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente décision.

**Objet : Affectation du Résultat 2022 M57**  
**N°2023-007**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les résultats comptables de l'exercice 2022, il propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

**Détermination du résultat à affecter**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	83 778,23
Résultat de la section de fonctionnement	29 852,35
Résultat au 31-12-2022 à affecter	113 630,58

**Détermination du besoin de financement de la section d'investissement**

Résultat d'investissement antérieur reporté	12 239,72
Résultat d'investissement	34 920,28
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31-12-20122	47 160,00
Restes à réaliser en dépenses au 31-12-2022	15 300,00

Restes à réaliser en recettes au 31-12-2022  
Besoin de financement

**Affectation du résultat**

Compte 1068 Excédent de fonctionnement affecté en investissement	
Compte 002 Report à nouveau excédentaire	113 530,58 €

Ayant ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 comme ci-dessus exposé.

**Objet : Affectation du Résultat 2022 M49**  
**N°2022-008**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les résultats comptables de l'exercice 2022, il propose d'affecter le résultat de la section d'exploitation de la manière suivante :

**Détermination du résultat à affecter**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	52 035,20
Résultat de la section de fonctionnement	341,72
Résultat au 31-12-2022 à affecter	52 376,92

**Détermination du besoin de financement de la section d'investissement**

Résultat d'investissement antérieur reporté	37 463,77
Résultat d'investissement	21 160,34
Solde d'exécution de la section d'investissement	

au 31-12-2022 58 624,11  
Restes à réaliser en dépenses au 31-12-2022  
Restes à réaliser en recette au 31-12-2022  
Besoin de financement

**Affectation du résultat**

Compte 1068 Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement  
Compte 002 Report à nouveau excédentaire 52 376,92 €

Ayant ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 comme ci-dessus exposé.

**Objet : Vote du budget primitif 2023 M 57**  
**N°2023-009**

Le Conseil Municipal examine le budget primitif 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 258 741,00 €

Recettes : 258 741,00 €

Investissement :

Dépenses : 135 514,00 €

Recettes : 135 514,00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2023.

**Objet : Vote du budget primitif 2023 M 49**  
**N°2023-010**

Le Conseil Municipal examine le budget primitif 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 97 927,00 €

Recettes : 97 927,00 €

Investissement :

Dépenses : 110 475,00 €

Recettes : 110 475,00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2023.

**Questions diverses**

Déchetterie mobile : le service sera présent les derniers mercredis du mois sur le parking de lambres à Divajeu. (voir prospectus sur Panneau Pocket)

La séance est levée à 22h45.